



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/ CL – 2020 05 06 – 098

Orange SA
78 rue Olivier de Serres
75015 PARIS

Lettre recommandée en AR

A l'attention de Monsieur Nicolas GUERIN
Secrétaire Général

Paris, le mercredi 20 mai 2020

Objet : Sanctions disciplinaires relatives aux Titres Restaurants

Monsieur le Secrétaire Général,

La restauration (et donc l'attribution des titres restaurants) relève des ASC (Activités Sociales et Culturelles).

La gestion déléguée de la restauration à la DRH sur les périmètres de certains CSE (Comité Social et Economique), obtenue de façon contestable, **se réduit à la seule gestion administrative et financière** au bénéfice des personnels.

A quel titre la Direction entend donc sanctionner au titre de leur contrat de travail des salariés pour des commandes de Titres Restaurant prétendument excessives?

Les incidents se répètent et ce malgré les signalements faits à la DRH.

Il est d'autant plus surprenant que **la Direction croise, sans autorisation ni accord des CSE déléguant, sans en informer les personnels, les attributions de Titres Restaurants qu'elle fait au titre de la gestion déléguée, le nombre de jours effectivement travaillés et les remboursements de repas en notes de frais.**

Dans le même temps la DRH refuse de fournir aux CSE, à l'identique, le nombre de jours autorisant l'attribution de TR lorsque le CSE ne lui a pas délégué la gestion invoquant de prétendus obstacles liés à la RGPD.

Ce qui conduit les CSE gestionnaires à attribuer trop de TR à certains collaborateurs, spoliant le reste du personnel du budget indument versé et générant pour les premiers un revenu exonéré en toute illégalité de charges sociales et d'impôts.

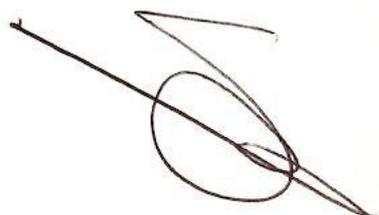
Nous ne retrouvons nulle part l'indication d'un traitement des données d'une telle nature dans l'intranet de l'entreprise.

.../...

.../...

Il serait regrettable que les dispositions du Code du Travail, de la réglementation fiscale et de la RGPD soient bafouées par notre entreprise qui se prétend exemplaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de nos salutations distinguées.



Christian SIMON BRADESI
Secrétaire aux CAP/CCP
CFE-CGC Orange



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central CFE-CGC
UES Orange

Copie(s) :

M. le Procureur de la République
Parvis du Tribunal de Paris 75017 PARIS

URSSAF d'Alsace 67300
16 rue Contades
67300 Schiltigheim